

Le 12 mars 2024

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2016-161  
Votre dossier : R-3975-2016  
Notre dossier : R052298 YF

---

Chère consœur,

Dans sa décision citée en rubrique, la Régie de l'énergie (« Régie ») a accueilli des demandes de traitement confidentiel d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») portant sur les coûts annuels et détaillés du projet jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an de leur mise en service finale.

Le Transporteur informe la Régie de la date de mise en service finale du projet ci-après décrit, qui constitue le point de départ de la computation du délai précité. Il présente également, dans le tableau ci-dessous, des renseignements utiles liés à ce projet.

<b>Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des liaisons hertziennes analogiques, R-3975-2016, D-2016-161, paragraphes 54 et 55.</b>
--

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• HQT-1, Document 2, (B-0006)</li><li>• HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0007)</li><li>• HQT-1, Document 2.1 (B-0008)</li></ul> |
|---|

Mise en service finale : avril 2023
-------------------------------------

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette